

Le monde économique vaclusien en 'mission' pour la transmission



Organisée par [le Crédit Agricole Alpes-Provence](#), la Chambre de commerce et d'industrie de Vaucluse ([CCI 84](#)) et [CAP Cession France](#), la soirée '[Réussir sa transmission d'entreprise](#)' a fait le plein au Palais des princes à Orange. L'événement a réuni plus de 400 participants dont l'ensemble du monde économique vaclusiens ainsi que les partenaires du développement et institutionnels du département.

« Céder ou reprendre une entreprise constitue une étape déterminante qui se prépare bien en amont, a expliqué en ouverture de l'événement [Franck Alexandre](#) président du conseil d'administration du Crédit Agricole Alpes Provence. Pour le dirigeant cédant, il s'agit d'anticiper les points de vigilance, de préparer son projet et de valoriser le travail accompli. Pour le repreneur, l'enjeu est de sécuriser son projet et de disposer des conditions nécessaires à la poursuite et au développement de l'activité. En réunissant les expertises et les réseaux de leurs partenaires, le Crédit Agricole Alpes Provence, la CCI de Vaucluse et

Ecrit par Laurent Garcia le 16 octobre 2026

Cap Session souhaitent faciliter les échanges et permettre aux dirigeants de trouver les bons interlocuteurs au bon moment. L'ambition est claire : éviter que des entreprises viables, porteuses d'emplois et de compétences, ne disparaissent faute de préparation ou de repreneurs. »



Crédit : CCI84/DR

« Céder ou reprendre une entreprise constitue une étape déterminante. »

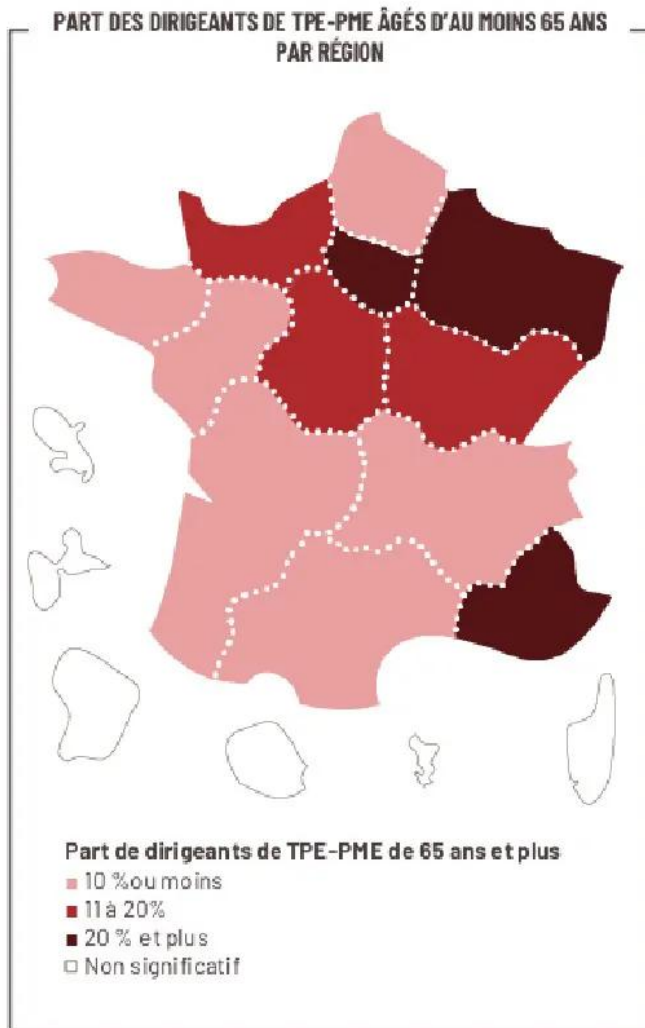
Franck Alexandre président du conseil d'administration du Crédit Agricole Alpes Provence

Mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire

Le ton de la soirée était donné : mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire afin de sensibiliser sur ce sujet car l'enjeu est de taille. En effet, aujourd'hui en France, 40% des dirigeants de TPE, PME et ETI envisagent de transmettre leur entreprise dans les cinq prochaines années, soit un potentiel de 370 000 entreprises et près de 3 millions d'emplois concernés d'ici 2030. Pour autant, entre l'intention et la transmission, l'écart reste important : 26 000 entreprises employant au moins un salarié ont été transmises en 2024, contre un potentiel estimé à 74 000 transmissions par an. Au rythme actuel, seules 130 000 transmissions seraient réalisées dans les cinq prochaines années. Le Vaucluse n'échappe pas à

Ecrit par Laurent Garcia le 16 octobre 2026

cet enjeu avec plus de 50 000 entreprises inscrites au RCS (Registre du commerce et des sociétés) représentant plus de 100 000 salariés.



Message entendu par l'ensemble des acteurs locaux

Le message semble avoir été entendu puisque le monde économique du département s'était mobilisé en masse avec la présence de nombreux acteurs institutionnels, professionnels et économiques du département (préfecture de Vaucluse, Banque de France, Bpifrance, Chambre de Métiers et de l'Artisanat Provence Alpes Côte d'Azur, Chambre d'Agriculture de Vaucluse, Ordre des Experts-Comptables, Notaires Cévennes Provence, Fédération du BTP 84, Capeb, Les Entrepreneurs Vaucluse (ex-CPME 84), Medef Vaucluse, U2P Vaucluse, nos confrères de la Provence, Mobilians, barreau d'Avignon, barreau de Carpentras, CRA, Vaucluse Provence Attractivité (VPA), Jeunes agriculteurs, Vignerons indépendants, Safer, FDSEA, MSA et CPTS Synapse du Comtat Venaissin... Les directeurs généraux des structures partenaires, des élus, des maires de communes vaclusiennes ainsi que des

Ecrit par Laurent Garcia le 16 octobre 2026

représentants d'organismes départementaux et régionaux avaient également répondu présents. Cette mobilisation semble donc témoigner d'une conviction partagée : la cession-transmission dépasse le seul cadre de l'entreprise pour s'étendre à l'attractivité globale du Vaucluse.



Anne Benedetti. Crédit : CCI84/DR

« Transmettre son entreprise et rarement une décisions simple. »

Anne Benedetti, présidente de la CCI de Vaucluse

« La transmission est une étape naturelle dans la vie d'une entreprise, mais elle ne s'improvise pas, insiste [Anne Benedetti](#), présidente de la CCI de Vaucluse. Elle engage le dirigeant qui cède, le repreneur qui porte un nouveau projet, les salariés et, plus largement, tout un écosystème économique. Notre responsabilité collective est de faire en sorte que les entreprises qui ont vocation à être transmises puissent l'être dans les meilleures conditions »,

Crédit Agricole : un engagement de deux ans en faveur de la transmission

Depuis plus de deux ans, le Crédit Agricole Alpes Provence s'investit dans l'accompagnement des



Ecrit par Laurent Garcia le 16 octobre 2026

dirigeants cédants et des repreneurs. Cette démarche a débuté en novembre 2024 à la CCI d'Arles, lors d'un premier rendez-vous qui avait réuni plus de 50 dirigeants et repreneurs. Elle s'est ensuite poursuivie à travers plusieurs événements, dont [une rencontre organisée le 31 mars 2026 au siège du Crédit Agricole Alpes Provence](#), à Aix-en-Provence, qui avait rassemblé plus de 350 dirigeants autour des points de vigilance à anticiper avant une cession ou une transmission.

En juin 2026, le Café de la transmission-reprise organisé à Aubagne avait également réuni plus de 70 participants. Ce 13 octobre, cette dynamique s'est poursuivie avec de nouveaux rendez-vous, celui d'Orange ainsi qu'un autre à Arles.

« Nous devons également avoir le courage de regarder les difficultés en face, poursuit [la nouvelle présidente de la Chambre consulaire vaclusienne](#). Transmettre son entreprise et rarement une décisions simple car pour beaucoup de dirigeants, leur entreprise représente bien davantage qu'un patrimoine professionnel. C'est une vie, c'est une identité parfois et même une histoire familiale. Alors, on repousse l'échéance, on se dit que l'on a encore le temps. On attend le bon moment, le bon repreneur, la bonne valorisation, mais le temps économique n'attend pas toujours le temps psychologique des dirigeants . Et une transmission qui n'a pas été anticipée peut devenir une transmission subie. Nous devons donc changer notre manière d'aborder ce sujet, parler de la transmission ne doit plus signifier parler de la fin d'une aventure. Cela doit signifier préparer le début d'une autre. »

Rendre la transmission plus fluide

« Nous avons les outils, nous avons les expertises, nous avons les énergies, énumère Anne Benedetti mais nous devons encore mieux les coordonner car les dirigeants qui souhaitent transmettre ne doivent pas faire face seul un véritable parcours du combattant. De son côté, le repreneur ne doit pas, non plus, se perdre dans la complexité des démarches ou du financement. Nous devons rendre la transmission plus visible, plus accessible plus fluide. Notre objectif ne doit pas être de multiplier les réunions sur la transmission. Notre objectif doit être de multiplier les transmissions réussies. »

Julien Faubert : transmettre, c'est aussi faire perdurer un savoir-faire

La soirée s'est achevée avec le témoignage de Julien Faubert (ancien footballeur professionnel internationale passé notamment par les Girondins de Bordeaux, West Ham et le Real Madrid) qui a apporté un éclairage original sur la notion de transmission à travers son expérience du sport de haut niveau. Son intervention a permis de rappeler que transmettre ne consiste pas simplement à passer le relais. C'est aussi partager une expérience, des compétences, une vision et des valeurs pour permettre à celui qui prend la suite de poursuivre l'aventure. Cette réflexion fait directement écho au monde de l'entreprise : la réussite d'une transmission ne se mesure pas uniquement au moment de la cession, mais aussi à la capacité de l'entreprise à continuer de se développer après le départ de son fondateur. Préserver un savoir-faire, transmettre une culture et donner au repreneur les moyens de réussir sont autant de conditions pour assurer la continuité de l'histoire entrepreneuriale.

Ecrit par Laurent Garcia le 16 octobre 2026

Une affaire de confiance

Des difficultés que les chiffres illustrent : selon Bpifrance, 70% des dirigeants qui envisagent de transmettre dans plus d'un an n'en sont encore qu'au stade de la réflexion ou du démarrage de leur projet. Dans le même temps, 60% des repreneurs rencontrent des difficultés dans leur parcours, l'accès au financement constituant le principal obstacle. Cette difficulté concerne particulièrement les repreneurs issus du salariat : 44% déclarent avoir rencontré des difficultés pour réunir les financements nécessaires, contre 30% pour l'ensemble des repreneurs.

Autre enjeu : trouver le juste équilibre entre les attentes du cédant et les capacités du repreneur. La valorisation et le prix de cession peuvent constituer un point de tension, tandis que le cédant accorde également une importance forte à la pérennité de son entreprise, aux qualités humaines du repreneur, à son expérience et à sa capacité à porter le projet dans la durée. La transmission est donc autant une affaire de financement, de valorisation et de stratégie qu'une affaire de confiance, d'anticipation et de rencontre entre deux projets entrepreneuriaux.

« Cette soirée illustre notre positionnement de banque du dirigeant et notre ancrage territorial, souligne le Crédit Agricole Alpes Provence. Accompagner un dirigeant d'entreprise, c'est l'accompagner dans toutes les phases de son cycle entrepreneurial : création, développement, structuration et transmission. »





Ecrit par Laurent Garcia le 16 octobre 2026

Crédit : CCI84/DR

« Une transmission qui échoue c'est la perte d'un ressort de développement économique local. »

Thierry Suquet, préfet de Vaucluse

Particulièrement sensibilisé sur le sujet, puisqu'il a y 35 ans il a été un jeune responsable d'une agence de développement économique ayant mis en place des opérations de sensibilisation à la transmission et à la reprise d'entreprise en milieu rural, Thierry Suquet, préfet de Vaucluse souligne l'importance de la reprise : « J'ai découvert à cette occasion-là deux choses. Le facteur humain car c'est avant tout une histoire d'homme et de femme avant d'être un acte de vente. C'est même une histoire de dialogue, car il faut être deux à se parler, longuement parfois. »

« La deuxième chose, poursuit-il, c'est que cette aventure individuelle est également un enjeu collectif. Une transmission qui échoue, une session qui ne se fait pas, c'est un bâtiment vide, une friche industrielle, la perte d'emploi et de richesse ainsi que la perte d'un ressort de développement économique local, C'est tout cela qui nous appauvrit collectivement. A contrario, une reprise qui se fait, c'est n'est pas simplement un statu quo. C'est un dynamisme supplémentaire et de la richesse qui se crée dans notre environnement immédiat car une entreprise c'est des partenariats, des fournisseurs, des clients développant tout un écosystème local. »

Laurent Garcia

La fragilité économique actuelle pourrait compromettre la capacité des entreprises à préparer leur transmission

L'adoption, le 8 octobre dernier en commission des finances, de l'amendement du rapporteur général [Philippe Juvin](#), qui assouplit la réforme de l'apport-cession inscrite dans le projet de loi de finances pour 2027 a fait réagir le Syndicat des Indépendants et des TPE ([SDI](#)).

« Le SDI salue la correction apportée par les députés à une réforme fiscale qui risquait de compliquer certaines transmissions d'entreprises, se félicite [Marc Sanchez](#), secrétaire général du SDI. Alors que près de 500 000 entreprises pourraient être cédées dans les dix prochaines années, la priorité doit être de faciliter leur reprise, pas d'ajouter de l'incertitude fiscale aux difficultés déjà rencontrées par les cédants et les repreneurs. Cette perspective intervient alors que la dernière enquête du SDI révèle que 71% des dirigeants interrogés constatent une baisse de leurs marges et 66% une contraction de leur trésorerie. Une fragilité économique qui peut compromettre la capacité des entreprises à préparer leur transmission et à attirer des repreneurs. »

Appel à une politique cohérente de transmission

Le texte initial du gouvernement envisageait de remettre en cause l'effacement de certaines plus-values



Ecrit par Laurent Garcia le 16 octobre 2026

en report d'imposition lors de transmissions à titre gratuit de titres détenus via une holding. L'amendement maintient le régime actuel en cas de succession, limite l'imposition de certaines donations, prévoit un règlement échelonné sur dix ans et réserve les nouvelles règles aux apports réalisés à compter du 7 octobre 2026.

Cette correction est bienvenue : une fiscalité déclenchée sans liquidités correspondantes peut fragiliser une transmission et réduire les moyens consacrés à la poursuite de l'activité. Le dispositif visé reste toutefois spécifique aux opérations d'apport-cession ; il ne concerne pas directement toutes les transmissions de commerces, d'entreprises individuelles ou de SARL.

Au-delà de ce dispositif particulier, le SDI appelle « à une politique cohérente de la transmission : stabilité des règles fiscales, simplification des démarches et accès au financement pour les repreneurs. Selon la Direction générale des Entreprises, 86% des entreprises transmises sont des TPE. Préserver ces reprises, c'est aussi préserver des emplois, des savoir-faire et la vitalité des territoires. L'amendement a été adopté en commission ; son maintien dans le texte définitif demeure soumis à la suite de la procédure parlementaire ».